



## MAIRIE DE VENELLES COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017

**Pour rappel les résultats de l'exercice 2017 ont fait l'objet d'une présentation lors du Débat d'Orienta-tion Budgétaire en mars et lors du vote du Budget Primitif 2018 en avril. Les résultats intégrés dans le budget 2018 sont identiques à ceux repris dans le présent document (aucun ajustement suite à la vérification des comptes par le Trésor Public)**

### Les dépenses réelles de fonctionnement

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>					
Intitulé	CA 2015	CA 2016	BP 2017	CA 2017	Variation CA2017 / CA2016
011 Charges à caractère général (dépenses pour le fonctionnement des services)	2 793 599 €	2 702 886 €	2 850 900 €	2 655 252 €	-1,76%
012 Charges de personnel et assimilés	4 867 600 €	4 840 557 €	5 100 000 €	4 930 313 €	1,85%
014 Atténua-tion de produits (SRU et FPIC à/c 2012)	244 566 €	0 €	252 246 €	252 246 €	
65 Charges de gestion courante (dont subventions aux associations et contingents divers)	1 159 024 €	1 263 571 €	1 350 425 €	1 322 859 €	4,69%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>9 064 789 €</b>	<b>8 807 014 €</b>	<b>9 553 571 €</b>	<b>9 160 670 €</b>	4,02%

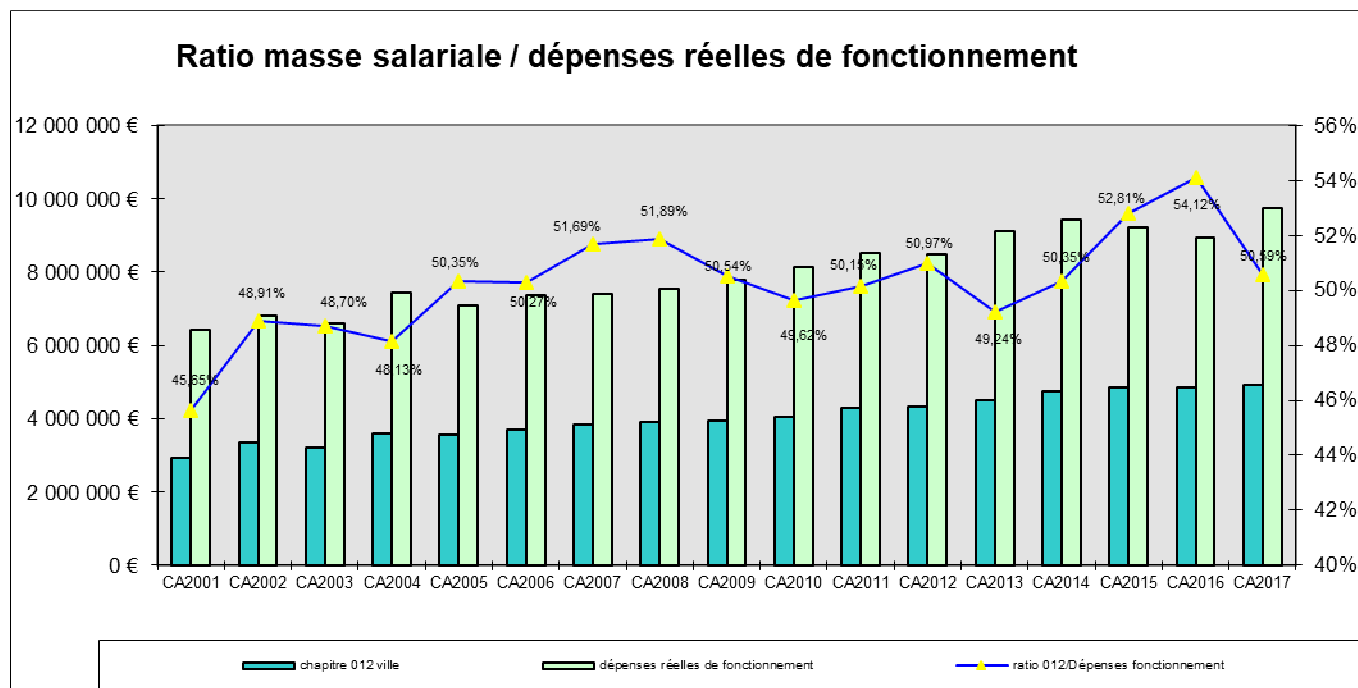
#### **Dépenses à caractère général, chapitre 011 – 2 655 252 € (- 1.76 %)**

En 2017 nous constatons une nouvelle baisse des charges à caractère général de **47 634 €** soit **- 1.76 %** par rapport à 2016.

Ces économies doivent être poursuivies dans les années à venir pour anticiper les baisses prévisibles des recettes (transfert de compétences, réforme de la fiscalité, etc.).

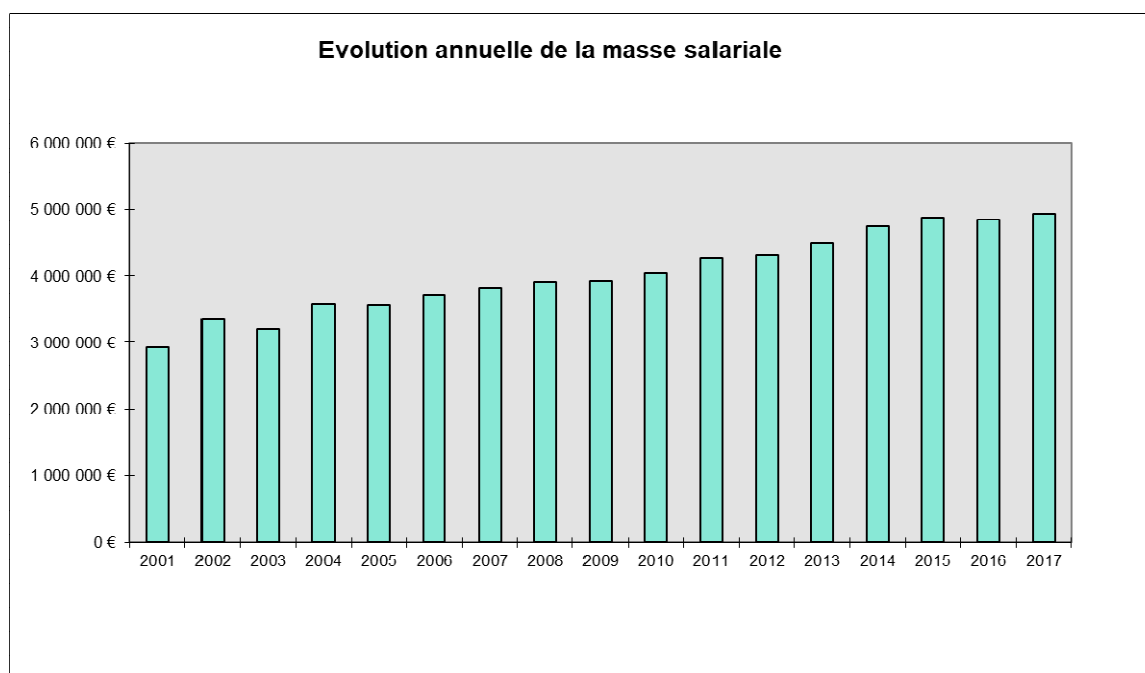
## Dépenses de personnel, chapitre 012 – 4 930 313 € (+ 1.85 %)

Les dépenses de personnel augmentent de **1.85 % soit 89 756 €** avec notamment l'augmentation du point d'indice en février 2017 et les avancements d'échelons (ancienneté) du personnel. C'est un poste budgétaire important pour la Commune puisqu'il représente plus de la moitié des dépenses de fonctionnement.



La diminution du ratio à **50,59 %** reste un indicateur. Une réflexion est menée pour contenir l'évolution de ce chapitre budgétaire en évitant le remplacement systématique des départs et en redéfinissant certains postes.

Néanmoins le statut de la fonction publique territoriale doit être appliqué d'où un accroissement de la masse salariale par le simple « GVT », glissement vieillesse technicité, et une augmentation des charges sociales.



## Chapitre 014 : Pénalités SRU et fonds de péréquation intercommunal et communal – 252 246 €

Le chapitre 014 enregistre des dépenses obligatoires, les pénalités dues pour le défaut de logements sociaux sur la commune.

**Le prélèvement SRU pour 2017 est de 252 246 € au même niveau quasiment que l'année 2015.** L'année 2016 n'est pas représentative puisque la création de logements sociaux a permis une exonération exceptionnelle.

## Chapitre 65 : Charges de gestion courantes (dont subventions aux associations) - 1 322 859 € (+ 4.69 %)

L'augmentation de 4,69 % du montant réalisé sur ce Chapitre s'explique par une évolution des subventions versées aux associations qui est passée de **363 694 €** en 2016 à **371 544 €** en 2017.

De plus la contribution de la Commune au CCAS, qui évolue chaque année en fonction du niveau de trésorerie du CCAS, est passée de **365 000 €** en 2016 à **410 000 €** en 2017 soit + 45 000 €.

### Les recettes réelles de fonctionnement

Recettes de Fonctionnement					
Intitulé	CA 2015	CA 2016	BP 2017	CA 2017	Variation CA2017 / CA2016
Produits des services et du domaine (70)	514 771 €	529 086 €	552 000 €	484 292 €	-8,47%
013 Atténuation de charges	70 065 €	76 503 €	50 000 €	129 044 €	68,68%
73 Impôts et taxes (dont contributions directes)	8 394 720 €	8 489 243 €	8 449 653 €	8 625 766 €	1,61%
74 Dotations subventions participations	1 406 318 €	1 545 167 €	1 351 745 €	1 241 744 €	-19,64%
75 Autres produits de gestion courante	108 473 €	110 902 €	111 100 €	110 664 €	-0,21%
76 - 77- 79 Produits exceptionnels	54 340 €	38 977 €	30 040 €	47 475 €	21,80%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 548 687 €</b>	<b>10 789 878 €</b>	<b>10 544 538 €</b>	<b>10 638 984 €</b>	<b>-1,40%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de - 1.40 % avec quelques variations plus ou moins importantes par chapitre.

La baisse de recettes la plus importante s'affiche au chapitre 74 avec les dotations de l'Etat en forte diminution.

Le chapitre 73 est lui en **hausse de 1.61 %** en raison de l'évolution de l'immobilier sur la commune avec un dynamisme des bases de la fiscalité et des droits de mutation.

Malgré cette diminution d'exercice à exercice nous pouvons noter que les recettes perçues sont supérieures de **94 446 €** au prévisionnel budgétaire de l'année 2017.

### La fiscalité, chapitre 73 – 8 625 766 € (+1.61 %)

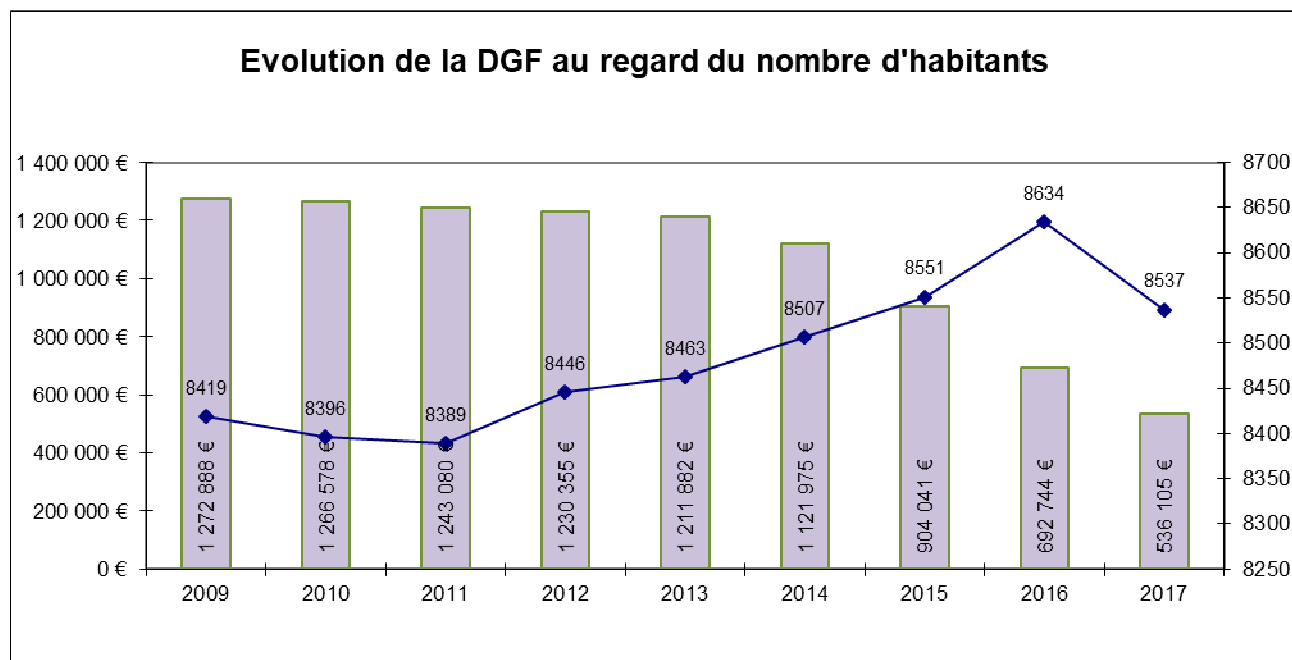
La fiscalité locale composée de la taxe sur les ménages, des dotations de la Métropole (CT2), de la taxe sur l'électricité, des droits de mutation, et des taxes sur les emplacements publicitaires, pour ne citer que les plus importants, représente plus de 75% des recettes de fonctionnement, d'où la nécessité de suivre son évolution avec attention.

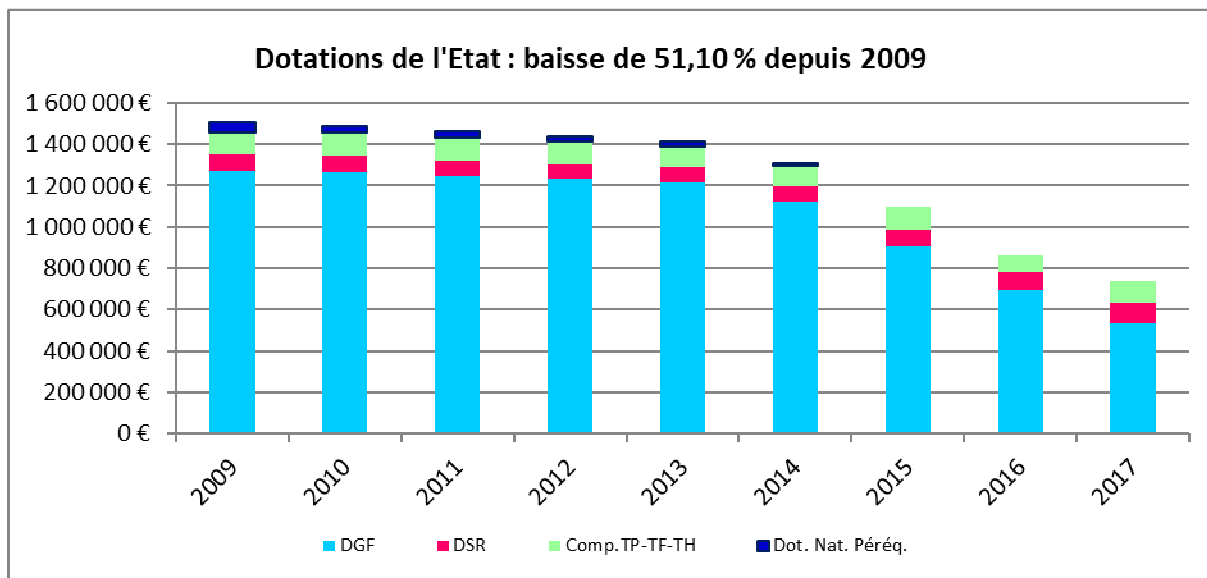
Le détail de ces évolutions et des montants par type de recette a déjà été présentée lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

### Chapitre 74 : Les dotations de l'Etat, la participation de la CAF et les fonds de concours de fonctionnement de la Métropole (CT2 – ex CPA)

#### Les dotations de l'Etat

Le cumul de la DGF et la DSR baisse d'année en année depuis 2010, baisse qui s'est encore accentuée en 2015-2016-2017.





### Les prestations de la C.A.F.

La Caisse d'Allocations Familiales verse à la commune des aides en faveur de la petite enfance pour le fonctionnement des crèches, des garderies scolaires et des centres aérés, ainsi que pour les actions menées envers la jeunesse. Ces subventions sont régies par trois contrats et représentent au total **308 677 €** en 2017.

### Le Conseil Départemental

La commune perçoit du Département une aide financière annuelle au fonctionnement des structures de la petite enfance : 12 980 € pour les P'tits Loups et Les Calinous et 2 200 € pour les Minipouss.

## Les dépenses réelles d'investissement

<b>Dépenses d'investissement</b>					
Intitulé	CA 2015	CA 2016	BP + BS 2017	CA 2017	Variation CA2017 / CA2016
10 Dotations fonds divers		213 977 €	196 580 €	196 575 €	-8,13%
16 Remboursement du capital de la dette	377 973 €	391 412 €	407 890 €	369 195 €	-5,68%
204 Subv façades et développement durable	23 976 €	29 568 €	37 500 €	22 176 €	-25,00%
20 Immobilisations incorporelles	259 835 €	272 844 €	1 027 288 €	293 589 €	7,60%
21 Immobilisations corporelles	622 472 €	1 082 147 €	2 413 044 €	1 858 491 €	71,74%
23 Travaux en cours	2 140 493 €	1 863 253 €	6 087 943 €	2 968 755 €	59,33%
238 Avances marchés publics	83 643 €	103 808 €	100 000 €	0 €	
Opérations AP/CP	941 280 €	687 914 €	déjà inclus	déjà inclus	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 449 672 €</b>	<b>4 644 924 €</b>	<b>10 270 244 €</b>	<b>5 708 780 €</b>	<b>22,90%</b>

Il y a toujours un décalage important entre la programmation des travaux et l'incidence budgétaire rattachée. En effet, le paiement des situations et des acomptes est déclenché une fois la constatation du service fait.

Les dépenses réelles d'investissement ont été **mandatées à 56 % des prévisions budgétaires**. Néanmoins, on atteint un **réalisé de 74% avec la prise en compte des travaux qui ont été engagés avant le 31 décembre** (RAR de 1 869 383,61 €) mais qui n'ont pas été réglés sur le plan comptable.

**Le niveau des dépenses d'investissement est historiquement élevé et en forte augmentation par rapport à 2016 (+ 22,90 %).**

### **Chapitre 10 : 196 575 €**

Avance pour le préfinancement du FCTVA – Mécanisme spécifique

### **Chapitre 204 : 22 176 € (- 25,00 %)**

- **22 176 €** d'aides ont été versées aux Venellois pour les isolations en toiture et en double vitrage, les installations de chauffe-eau solaire ou de combinés, l'installation de panneaux photovoltaïques, gain de classe d'énergie, l'acquisition de vélo électrique et le ravalement des façades.

Ce dispositif mis en place par la Commune a pris fin le 31 décembre 2017. En effet sauf pour les dispositifs de ravalement de façades la Commune n'est plus compétente pour intervenir depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (transfert obligatoire à la Métropole Aix-Marseille-Provence).

### **Chapitre 20 : 293 589 € (+ 7.60 %)**

- Compte 202 : les frais relatifs à l'élaboration du PLU pour **37 836.58 €** (dernière année également suite au transfert de la compétence à la Métropole)
- Comptes 2031 et 2033 pour **170 715 €**. Des missions ponctuelles ont été attribuées à des cabinets extérieurs pour venir en aide à la direction des services techniques afin de mener à bien tous les travaux prévus sur la commune, que ce soit pour l'élaboration de plans, de diagnostic notamment amiante, d'études de sol, de levés topographiques, etc...
- Compte 2051 : **85 037 €** pour plusieurs licences et des logiciels mis en place pour la sécurité informatique mais également le portail famille qui a été développé. Ce montant est lié également à la subvention spécifique du Département en 2017 dans le cadre du dispositif « Provence Numérique »

### **Chapitre 21 – Acquisitions diverses : 1 858 491 (+ 71.74 %)**

- Acquisitions foncières (**1 331 840 €**)
  - Parcelle BO 85 – La Touloubre pour **100 000 €**
  - Terrain « Pôle Culturel » – Les Tournesols – Parcelles BR 162 à 163 et 165 à 167 pour **666 840 €**
  - Terrain « Groupe Scolaire » - Les Logissons – Parcelle BN 55 pour **565 000 €**

- Tous les renouvellements de bureautique, de matériels divers, de mobiliers et d'équipements divers sont enregistrés sur les comptes 21, y compris le mobilier urbain, la lutte contre l'incendie et les plantations, au total **526 651 €**

### **Chapitre 23 – Travaux : 2 968 755 € ( + 59.33 %)**

- Compte 2312, dernière tranche des travaux de réfection des courts de tennis pour **40 363 €**
- Compte 2313 : **2 071 758 €** de travaux réalisés et pour ne citer que les travaux les plus importants comptablement :
  - Travaux du nouvel ALSH pour : **1 522 975 €**
  - Réfectoire école du Mail : **172 686 €**
  - Aires de jeux / divers travaux écoles / travaux autres **376 097 €**
- Compte 2315 : **849 381 €** de travaux réalisés et pour ne citer que les travaux les plus significatifs :
  - Aménagements de voirie dont le réaménagement de l'avenue de la Grande Terre (**440 397 €**) de l'allée de la Roberte (**41 805 €**)
  - Enfouissement et travaux réseaux divers (**40 603 €**)

## Les recettes réelles de la section d'investissement

<b>Recettes d'Investissement</b>			
Intitulé	CA 2016	BP + BS 2017	CA 2017
10 Dotations fonds divers	645 994 €	500 000 €	605 575 €
16 Emprunts		834 283 €	0 €
16 Prêt CAF pour ALSH		317 000 €	0 €
1068 Affectation du résultat	196 321 €	1 862 304 €	1 862 304 €
13 Subventions d'équipements	2 315 647 €	4 572 624 €	2 541 479 €
238 Avances marchés publics	103 808 €	100 000 €	0 €
45 Opérations sous mandats	290 990 €	19 010 €	34 818 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 552 760 €</b>	<b>8 205 220 €</b>	<b>5 044 176 €</b>

### Chapitre 10 – Dotation Fonds Divers

#### Recette FCTVA

La mesure de relance de l'économie mise en place par l'Etat en 2009, et nos engagements respectés permettent de bénéficier du remboursement de la TVA en N+1 au lieu de N+2. En 2017 cette recette s'élève à **441 545,59 €** correspondent au remboursement de la TVA acquittée sur les équipements et travaux de 2016.

#### La Taxe d'Aménagement

En 2017 cette recette s'élève à **163 721 €**

#### Les subventions d'équipement reçues en 2017 : **2 541 479 €** :

Leur montant correspond à 50% des dépenses réelles d'investissement



Tiers	Objet	Compte	Montant	Total /Financeur
<b>ETAT</b>	subvention construction d'un ALSH 1er acompte	<b>1321</b>	110 281 €	<b>178 180 €</b>
	Subvention renovation éclairage sportif salle Polyvalente		21 000 €	
	subvention construction d'un ALSH avance de 5 %		12 301 €	
	subvention reagmt sécu avenue de la grande terre Avance		29 970 €	
	subvention informatique et numerique pour la bibliotheque		3 298 €	
	subventions urnes electorales transparentes		1 330 €	
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL 13</b>	subvention acquisition parcelle BO64 et BO65	<b>1323</b>	293 404 €	<b>393 000 €</b>
	PTP 2014 TRX RENOVATION ECOLES ET CRECHES 2eme acompte		7 616 €	
	PTP 2014 RENF RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC CENTRE VILLE ZONE INDUSTRIELLE		37 888 €	
	PTP 2016 chemin de la passerelle et de la rue des cottages		51 997 €	
	PTP 2014 RENF RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC CENTRE VILLE ZONE INDUSTRIELLE		2 095 €	
<b>METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE (AMP)</b>	ccpd 2017 vidéosurveillance	<b>13251</b>	5 215 €	<b>1 960 723 €</b>
	ccpd 2017 jardins partagés (acpte 70 %+solde)		20 994 €	
	ccpd 2017 équipements scolaires		141 250 €	
	ccpd 2017 équipements scolaire avance + solde réfectoire		29 747 €	
	ccpd voiries et amgts urbains 2015		5 755 €	
	ccpd 2017 équipements communaux/ réseaux informatique/acquisition terrain 2017		39 197 €	
	ccpd etude centre aéré alsh 2017		11 964 €	
	ccpd équipements communaux réseaux informatique solde 2014		20 430 €	
	ccpd équipements scolaires solde 2014		10 235 €	
	ccpd 2017 équipements scolaires		75 662 €	
	ccpd 2017 équipements communaux/ réseaux informatique/acquisition terrain 2017		6 009 €	
	ccpd équipements communaux solde 2014		71 611 €	
	ccpd 2017 voirie et amgts urbains		15 540 €	
	ccpd 2017 accessibilité		3 668 €	
	ccpd 2017 voirie et amgts urbains		1 027 €	
	ccpd voirie et reseau solde 2014		66 703 €	
	ccpd 2017 économie d'énergie		2 448 €	
	ccpd mobilier urbain solde 2014		7 015 €	
	ccpd 2017 Risques majeurs équipements		1 580 €	
	ccpd 2017 risques majeurs FORET		7 315 €	
	équipements culturels terrain tournesol solde année 2015		41 350 €	
	ccpd équipements communaux solde 2014		193 328 €	
	ccpd risque majeur équipements solde 2014		2 005 €	
	ccpd 2017 équipements sportifs		24 233 €	
	ccpd équipements culturels solde 2014		2 701 €	
	ccpd équipements sportifs solde 2014		346 €	
	accessibilité solde année 2016		2 940 €	
	ccpd vidéosurveillance solde 2014		18 753 €	
	ccpd 2017 aménagements paysagers jardins partagés 2ème acpte 2017		675 €	
	ccpd 2017 voirie et amgts urbains		21 382 €	
	ccpd étude centre aéré solde 2014		913 €	
	ccpd etude centre aéré alsh 2017		12 965 €	
	ccpd 2017 équipements culturels 2ème acpte 2017		14 916 €	
	ccpd 2017 voirie et amgts urbains		21 877 €	
	ccpd 2017 Eclairage public 2017		952 €	
	ccpd 2017 équipements communaux/ réseaux informatique/acquisition terrain 2017		58 840 €	
	ccpd 2017 voirie et amgts urbains		740 €	
	ccpd 2017 équipements culturels		425 €	
	ccpd 2017 économie d'énergie		2 950 €	
	ccpd 2017 équipements communaux/ réseaux informatique/acquisition terrain 2017		8 059 €	
	ccpd 2017 équipements scolaires 2017		21 495 €	
	ccpd etude centre aéré alsh 2017		4 289 €	
	ccpd 2017 équipements scolaires		17 280 €	
	cpd 2016 voirie et aménagements urbains		8 561 €	
	ccpd 2015 équipements sportifs		16 734 €	
	ccpd 2017 voirie et réseaux la grande terre acompte 70 %		102 333 €	
	ccpd 2017 voirie et amgts urbains 1er semestre 2017		13 633 €	
	ccpd 2017 risques majeurs FORET		47 538 €	
	ccpd 2017 équipements communaux/ réseaux informatique/acquisition terrain 2017		20 673 €	
	CCPD équipement sportif salle N.Mandela 2016 solde de l'acompte de 70%		120 906 €	
	équipements communaux solde 2015		21 759 €	
	ccpd 2016 Equipements sportifs/TENNIS solde de l'acompte de 70%		13 743 €	
	équipements communaux réseaux informatique solde année 2015		19 904 €	
	ccpd 2017 équipements scolaires		12 773 €	
	équipements culturels solde 2015		948 €	
	ccpd solde 2016 risques majeurs		12 182 €	
	amgts paysagés jardins partagés solde 2015		825 €	
voirie et réseaux solde année 2015	113 967 €			
ccpd 2017 Risques majeurs équipements	251 €			
équipements risques majeurs solde année 2015	1 410 €			
équipements sportifs solde année 2015	928 €			
économies énergie solde 2015	9 700 €			
ccpd 2017 équipements communaux/ réseaux informatique/acquisition terrain 2017	22 961 €			
ccpd 2017 équipements communaux/ réseaux informatique/acquisition terrain 2017	116 796 €			
amgts urbains mobiliers urbains solde année 2015	2 777 €			
ccpd 2017 équipements culturels terrain/équipements	138 925 €			
ccpd parking centre ville 2016 (1er semestre 2016) solde de l'acompte de 70%	70 100 €			
ccpd 2017 équipements culturels 1er semestre 2017	4 593 €			
ccpd 2017 accessibilité 1er semestre 2017	1 625 €			
ccpd 2017 économie d'énergie 1er semestre 2017	1 000 €			
ccpd 2017 amgts paysagers 1er semestre 2017	1 515 €			
ccpd 2017 équipements sportifs renovation salle polyvalente SOLDE	10 447 €			
ccpd 2017 équipements sportifs 1er semestre 2017	23 590 €			
ccpd 2017 vidéosurveillance 1er semestre 2017	7 507 €			
ccpd 2017 mobiliers urbains 1er semestre 2017	3 340 €			
<b>CAF</b>	subvt halte garderie les calinous	<b>1328</b>	4 104 €	<b>9 576 €</b>
	2eme acpte subvt investissement amgt cuisine dortoir les calinous		5 472 €	
		<b>TOTAL</b>	<b>2 541 479 €</b>	<b>2 541 479 €</b>

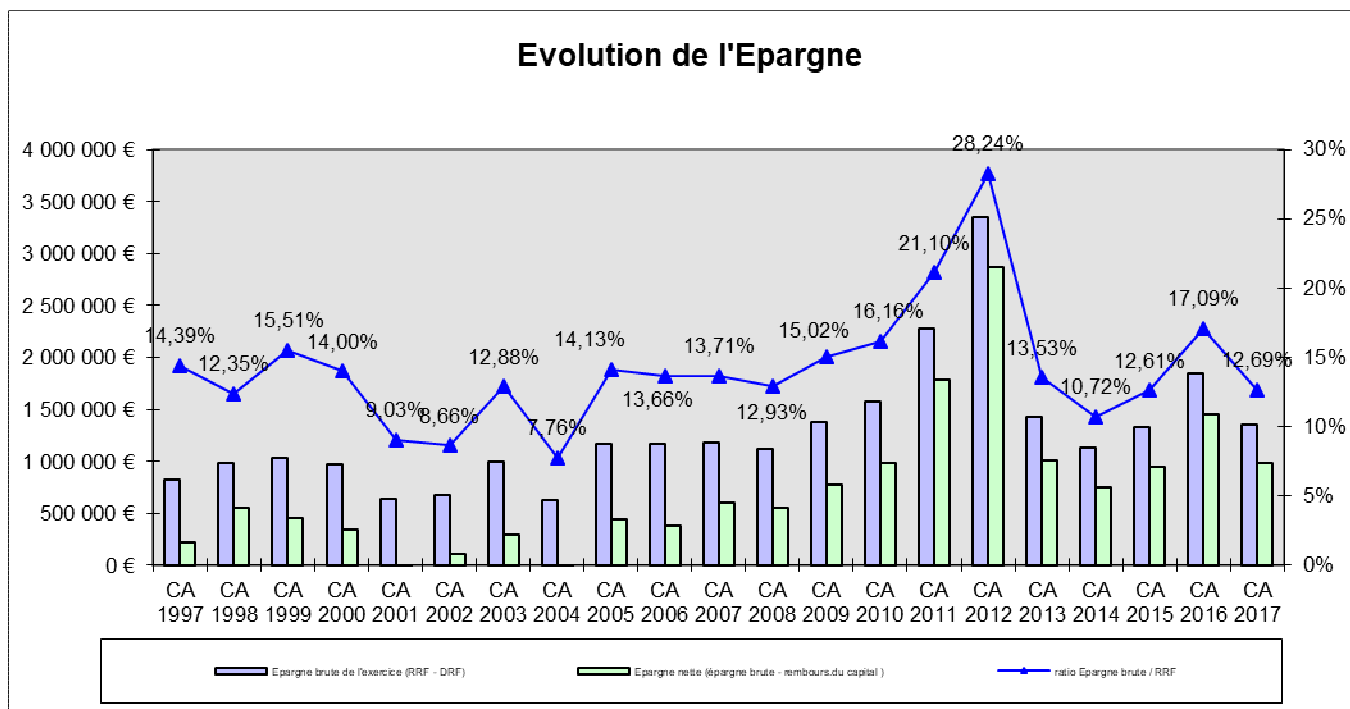
## Les Résultats à la clôture 2017 – Compte Administratif définitif

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		144 861,48 €		999 954,69 €	0,00 €	1 144 816,17 €
Opérations de l'exercice	7 708 868,81 €	7 686 973,17 €	9 930 253,83 €	10 638 981,01 €	17 639 122,64 €	18 325 957,18 €
TOTAUX	7 708 868,81 €	7 831 834,65 €	9 930 253,83 €	11 638 981,70 €	17 639 122,64 €	19 470 773,35 €
Résultats de clôture		<b>122 965,84 €</b>		<b>1 708 684,87 €</b>		<b>1 831 650,71 €</b>
Restes à réaliser	1 869 383,61 €	2 466 035,66 €			1 869 383,61 €	2 466 035,66 €
TOTAUX CUMULES	9 578 252,42 €	10 297 870,31 €	9 930 253,83 €	11 638 981,70 €	19 508 506,25 €	21 936 809,01 €
RESULTATS DEFINITIFS		<b>719 617,89 €</b>		<b>1 708 684,87 €</b>		<b>2 428 302,76 €</b>

La section de fonctionnement de l'exercice 2017 se clôture avec un excédent de **708 730,18 €**.

Cet excédent important facilite les capacités de la commune pour réaliser les opérations d'investissement en cours et à venir.

En effet après la prise en compte du résultat antérieur la section de fonctionnement est excédentaire de **1 708 684,87 €** sans besoin exceptionnellement de prélever (affecter) un montant pour assurer l'équilibre financier la section d'investissement.



Après un pic en 2011 puis 2012, le ratio de l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement reste supérieur aux 10%. Ce ratio exprime la capacité d'équipement de la commune sur ses fonds propres.